

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 6 avril 2022

**Trophées éco-actions :
Strasbourg reçoit le 1^{er} prix national pour son
action en faveur de l'environnement et du développement durable**

La Ville de Strasbourg s'est vue décerné, ce **mercredi 6 avril**, le premier prix des Trophées Eco-Actions pour son « bouton Arbre », dispositif participatif de suggestion de plantations d'arbres proposé aux habitants-es du territoire. Ce prix a été remis par Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, Sylvie Lemmet, ambassadrice déléguée à l'Environnement, et Jean-Charles Colas-Roy, président du jury Eco-maires et député de l'Isère.

Jeanne BARSEGHIAN, maire de Strasbourg, se félicite de cette distinction : « *Cette initiative locale affirme notre volonté de marier notre objectif de participation citoyenne à celui de végétalisation de la ville. Plus de 270 sites ont déjà été suggérés. Je me réjouis de cette envie d'agir des habitants-es, en étant force de proposition pour réussir la transformation écologique de notre ville. Ce qui s'exprime, c'est une envie forte de nature en ville, un besoin et un désir de faire place à la végétation. Non seulement notre projet politique de fabrique d'une ville végétale est compris, mais porté par les citoyens-nes.* »

Lancé fin 2020, le bouton « Arbre », a permis aux Strasbourgeois-es de proposer 279 sites de plantation. Toutes ces suggestions sont étudiées par les services de la collectivité pour en tester la faisabilité technique. Certaines plantations ont déjà été mises en œuvre et seront présentées, **le jeudi 7 avril à 16h**, à l'occasion d'une conférence de presse sur le bilan de la deuxième saison du Plan Canopée.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan Canopée, adopté en août 2020, avec l'objectif d'atteindre la plantation de 10 000 arbres d'ici 2030, afin de parvenir à passer de 26% à 30% de canopée sur le territoire, tout en impliquant les citoyens-nes, afin de rendre le territoire plus vert, plus frais et plus respirable.

Depuis 31 ans, les Trophées Eco-Actions récompensent l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Chaque année, plus d'une centaine de dossiers sont étudiés par le jury des trophées composé de maires, de parlementaires, de partenaires de l'association et de représentants d'institutions telles que le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME et l'Agence Française pour la Biodiversité.